

Bulletin de l'Observatoire des politiques économiques en Europe

N° 9

Hiver 2003

Universités Louis Pasteur (Faculté des sciences économiques et de gestion) et Robert Schuman (Institut des Hautes Etudes Européennes) ——— Strasbourg.

Éditorial de Michel Dévoluy et Moïse Sidiropoulos

Au cours du dernier semestre, trois événements importants doivent attirer notre attention: le *non* Suédois à l'euro, le cas de la société Alstom et les difficultés du pacte de stabilité et de croissance (PSC). Ces événements n'ont pas le même poids, mais les signaux qu'ils véhiculent vont dans le

Sommaire

-
- | | |
|--|----|
| Le dogmatisme budgétaire européen
Gilbert Koenig | 3 |
| Les contre-performances allemandes, le passage à la monnaie unique et la politique économique européenne
François Bilger, Eric Rugraff | 9 |
| Questions sur l'avenir de la politique régionale européenne
René Kahn | 13 |
| L'aide au développement : de l'efficacité à la crédibilité de l'aide
Gabriel Bissiriou | 17 |
| Le taux de change euro-dollar est-il en rupture avec ses fondamentaux ?
Jamel Trabelsi | 20 |
| Les événements marquants
Gérard Lang | 22 |
-

même sens. Ils questionnent la doctrine sur laquelle sont fondées des politiques

économiques européennes.

D'abord, le *non* Suédois ne doit pas être interpréter comme un simple désintérêt pour la monnaie unique. Ce que les

citoyens suédois ont refusé dans ce vote c'est plutôt le risque d'affaiblissement de leur système social. En effet, les politiques monétaire et budgétaires imposées dans la zone euro limitent les marges de manœuvre nationales en matière de protection et de solidarité sociale.

Ensuite, le cas de la société Alstom illustre les limites de la politique de la concurrence. Dans ce cas exemplaire où il faut protéger un nombre considérable

d'emplois et un secteur industriel de pointe, les règles du marché unique imposent l'absence d'intervention directe des autorités publiques. La doctrine européenne a été respectée grâce à un montage *ad hoc* (un mécanisme de garanties bancaires) alors qu'un engagement non ambigu de la France ou de l'Union aurait mieux marqué la présence d'une politique industrielle communautaire qui a également comme priorité l'emploi.

Enfin, l'Allemagne et la France dérogent aux règles du Pacte de stabilité et de croissance (PSC). Cela suscite beaucoup d'émotions et d'interrogations. Les critiques empruntent trois directions. On blâme l'absence de conscience de l'intérêt commun des pays qui ont été les plus prompts à imposer la vertu budgétaire à leurs partenaires de la zone euro. On soupçonne ces deux grands pays de vouloir s'affranchir des normes européennes alors que les autres, du fait de leurs plus faibles poids, n'ont pas cette liberté de choix. On souligne les conséquences néfastes du conflit entre les sourcilieuses instances européennes représentées par la Commission et la BCE et le pragmatisme politique du Conseil des Ministres. Cette crise démontre que les règles du PSC sont mal construites et insoutenables à long terme pour les petits comme pour les grands pays. Elle oblige également à réfléchir sur la nécessité d'élaborer une politique économique européenne qui dépasse la simple coordination coercitive des budgets des pays membres.

Ces trois évolutions marquantes du dernier semestre suggèrent de mettre à l'ordre du jour la discussion sur la doctrine économique de l'UE. Il ne semble pas, jusqu'à présent, que la Convention ait beaucoup avancé dans ce domaine. Espérons que les choses se clarifieront un peu au cours de l'année 2004.